

Permis de bonne conduite



Version 01/09/2022

« À la rentrée, j'ai 6 points. Tout au long de l'année, je peux en perdre ou en regagner si je n'en ai plus. Si je ne perds pas de points durant l'année, tout le monde saura qu'on peut compter sur moi. Si je les perds tous, je serai exclu du restaurant scolaire pendant 4 midis. »

Ce permis a pour but d'aider les enfants à vivre dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, apprendre et se développer dans de bonnes conditions.

● NOTRE RÈGLEMENT DE COUR ● pour mieux vivre ensemble...

► LOIS Pour notre sécurité et le bien-être de tous...

- **L1.** Il est interdit d'être violent (pas de gestes violents, de coups, de jet d'objet...). - **3 à 6 points*** - **3pts en cas de non-respect.**
- **L2.** On doit avoir du respect pour les enfants et les adultes du périscolaire (pas d'insultes, de menaces, de vol...). - **3 pts en cas de non-respect.**
- **L3.** On ne doit pas se mettre en danger (il faut se ranger par deux pour les déplacements, ne pas pousser lors des trajets, respecter les limites de la cour, ne pas monter sur les murs, ...) et on doit respecter les règles de l'utilisation des salles si on est autorisé à y rester. - **2 points en cas de non-respect.**
- **L4.** On doit avoir du respect pour ce qui nous entoure (les lieux, le matériel, les arbres, les fenêtres...). - **1 à 3 points en cas de non-respect, selon la gravité des faits.**
- **L5.** On doit obéir à l'encadrant présent sur la cour ou au restaurant scolaire. - **2 points en cas de non-respect.**

► REGLES DE VIE Pour le bon fonctionnement du périscolaire...

- **RV1.** On ne doit pas jouer dans les toilettes. - **1 point en cas de non-respect.**
- **RV2.** On doit respecter l'utilisation des jeux. - **1 point en cas de non-respect.**
- **RV3.** On ne doit pas perturber les activités ou jeux par son comportement. - **1 point en cas de non-respect.**
- **RV4.** On ne joue pas avec les vêtements, on ne les laisse pas traîner par terre. - **1 point en cas de non-respect.**

* Le mensonge, la récidive (recommencer la même faute) et se mettre à plusieurs pour commettre une infraction sont des circonstances aggravantes. **(-1 pt supplémentaire).**

► CONSÉQUENCES

→ Chaque infraction entraîne une réparation immédiate : excuses, actions en faveur du périscolaire (ménage, nettoyage de la cour...).

- **4 points sur le permis** Un temps d'échange a lieu entre l'animateur et l'enfant. L'enfant est isolé sur un banc pendant les récréations (1 journée). La famille est informée sur la nature des incivilités qui ont conduit à cette perte.
- **2 points sur le permis** : la famille est informée et un RDV est souhaitable avec la directrice du périscolaire afin de faire le point sur le comportement de l'enfant, de décider d'une sanction éducative. L'enfant changera de service de restauration (4 jours).
- **0 point sur le permis** : la famille sera prévenue par courrier et un rendez-vous sera pris avec l'adjoint délégué aux affaires scolaires ainsi que la directrice du périscolaire pour évoquer des moyens de récupérer des points. L'élève ne pourra plus circuler librement pendant les récréations, jusqu'à ce qu'il récupère des points. Il pourra être exclu du temps de cantine et de garderie périscolaire. A son retour, il récupérera 6pts.

► POUR REGAGNER DES POINTS... : pts bonus

- Réparation volontaire (action en faveur du périscolaire) : **+ 1 point** (dans la limite de 3 points)
- Une période de 1 semaine sans problème : **+ 1 point**

Tous les points bonus seront supprimés, en plus de points prévus, en cas d'entorse aux lois ou règles de vie

Si je rencontre un problème avec les autres enfants, j'en informe un agent qui règlera lui-même le problème. Si je respecte toutes ces règles de vie, je devrais passer un agréable moment.

